

DEMANDEUR	N° PA 035051 23 A0002	Date de dépôt : 30/06/2023
Nom, prénom ou dénomination : VIABILIS AMENAGEMENT Représentant (si personne morale) : ERWAN DUMONT		
PROJET		
Adresse (numéro, voie) : route de Chantepie Code postal : 35510 Ville : CESSON-SEVIGNE		
NATURE DU PROJET : <input checked="" type="checkbox"/> Opérations d'aménagement <input checked="" type="checkbox"/> lots collectifs <input checked="" type="checkbox"/> lots individuels <input type="checkbox"/> activité professionnelle		
DESCRIPTIF DU PROJET Nombre de lots individuels : 8 Nombre de logements collectifs : 3		
SYSTÈME DE COLLECTE RETENU SUR VOTRE PROJET		
Déchets alimentaires : Afin de répondre à l'obligation réglementaire du tri à la source des déchets alimentaires à compter de 2024, Rennes Métropole a défini un schéma territorial de tri à la source des déchets alimentaires pour que 100% des habitants de la Métropole soient desservis par une solution de compostage de proximité ou de collecte séparée de ces déchets alimentaires. Aire de compostage prévue sur la parcelle <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Préciser la localisation et la surface :		
Prescriptions de Rennes Métropole : Pour les collectifs : Le compostage est privilégié. Les espaces extérieurs de la parcelle devront intégrer une aire de compostage partagé. Pour les pavillons : la gestion des déchets alimentaires se fera par compostage individuel.		
<u>Ordures ménagères et Emballages : Collecte en bacs roulants</u>		
Dotation Pour les logements individuels : dotation individuelle en fonction de la composition de chaque foyer Pour les collectifs : La dotation est calculée en fonction de la typologie des logements.		
Stockage Pour les collectifs Des locaux réservés au stockage des déchets devront être prévus sur le domaine privé au sein des bâtiments, suffisamment dimensionnés pour accueillir l'ensemble de bacs attendus. Pour les lots individuels Les bacs devront être remisés sur l'espace privé de la parcelle, en dehors des jours de collecte.		
<u>Présentation des bacs et desserte</u> La collecte se déroulera rue la route de Chantepie et sur la rue des Buttes Les bacs seront à présenter uniquement les jours de collecte, sur les aires de présentations aux entrées du lotissement. Les aires de présentations sont des espaces stabilisés, dépourvus de claustras ou de muret, et devront avoir une superficie suffisante pour accueillir l'ensemble des bacs (0.5 m ² par bac). Par ailleurs, des bateaux devront être prévus aux droit des aires pour faciliter la collecte.		
Instructeur DDS :	Suivi SCD : Jean-Marie FELDER	

Avis du Service de Collecte des déchets : Favorable Défavorable

Observations : sous réserve de l'application des prescriptions notées dans le chapitre "Présentation des bacs et desserte"

Visa de la Responsable de l'unité Collecte en porte à porte :

Carole FOURNIER



Date : 26/10/2023